



Celibataire et ddeux enfants succession

Par **stressee59**, le **08/10/2013** à **12:20**

Bonjour à tous

Je voudrais avoir des infos sur ce qui se passerait pour mes enfants en cas de décès (de moi même!).

J'ai la garde de mes deux enfants mais mon ex mari a l'autorité conjointe. Il ne s'est jamais occupé de ses enfants, les appelle rarement et ils ne veulent plus aller chez lui depuis déjà quelques années (ils ont 13 et 15 ans).

Je suis propriétaire d'une maison et j'ai ouvert plusieurs comptes épargnes dont des livrets A pour mes enfants.

Je suis célibataire.

Je sais que si je décède, mon ex mari ne réclamera la garde de mes enfants que s'il y a un intérêt financier (ma mère étant d'accord pour s'occuper d'eux dans ce cas)

Ma question est : s'il devient légalement tuteur de mes enfants (ce qui légalement devrait se passer) est ce qu'il aura la possibilité de gérer tout ce que j'aurai laissé à mon décès (argent, maison..) ?

En fait je voudrais m'assurer qu'il ne peut pas dilapider ce que j'aurai mis tant d'année à économiser pour les études de mes enfants
et que dois je faire pour cela?

merci par avance de vos réponses et de vos lanternes!!

Cordialement

LASTRESSEE

Par **loe**, le **09/10/2013** à **19:02**

Bonjour,
Vous devriez établir un testament devant notaire.